



TARIFS 2024-2025

ENTRÉE EN CLASSE DE TERMINALE

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

Une contribution annuelle est demandée à tous, elle s'établit en fonction des ressources. Vous pouvez estimer votre contribution annuelle, à l'aide de la formule et du tableau ci-dessous. :

$$\text{Résultat} = \frac{\text{revenu fiscal de référence connu}}{\text{Nombre d'enfants à charge} + 2}$$

Lors de l'inscription/réinscription de votre enfant, votre dernier avis d'imposition est demandé.
Attention en l'absence de ce document, c'est la catégorie la plus élevée qui sera attribuée.

Résultat	Cat.	Contribution	Tarifs mensuels*
0 à 4 048	A	707,69 €	92,14 € / mois
4 049 à 5 368	B	904,58 €	114,02 € / mois
5 369 à 6 688	C	958,85 €	120,05 € / mois
6 689 à 8 272	D	1 013,15 €	126,08 € / mois
8 273 à 9 152	E	1 085,50 €	134,12 € / mois
9 153 à 12 048	F	1 239,30 €	151,21 € / mois
	G	1 402,10 €	169,30 € / mois

Remise accordée sur la totalité des contributions annuelles de la famille pour la scolarisation dans notre établissement et dans d'autres établissements d'enseignement catholique de plusieurs enfants : 5% pour deux enfants, 10% pour trois enfants et 15% à partir du 4^{ème} enfant. Pour en bénéficier, fournir avant le 15 septembre un certificat de scolarité.

* Les tarifs mensuels sont calculés sur une base de 9 mois (d'octobre à juin) et comprennent la contribution des familles et les frais annexes.

Frais annexes (compris dans les tarifs mensuels) :

Cotisations reversées à l'Enseignement Catholique	62,00 €	
Assurance scolaire	8,60 €	<u>L'assurance scolaire obligatoire</u> : L'Institution Notre Dame a fait le choix de souscrire auprès de la Mutuelle Saint Christophe, spécialiste de l'assurance scolaire, une assurance pour l'ensemble de ses élèves pour permettre à tous d'avoir le même niveau de garantie.
Outils de communication (Ecole Directe, SMS, frais postaux...)	26,00 €	
Copies et impressions personnelles à usage pédagogique	12,00 €	
Temp fort ou activités	13,00 €	
<i>Cotisation APEL</i>	<i>21,50 €</i>	<u>Cotisation APEL</u> (Association des Parents d'Élèves) : cette cotisation annuelle facultative comprend l'adhésion à l'association ainsi que l'abonnement au magazine "Famille et Education" qui propose tous les deux mois aux parents abonnés des informations et des conseils sur la scolarité et les grandes questions éducatives.
<i>Option Arts Plastiques</i>	<i>14,00 €</i>	
<i>Option EPS</i>	<i>50,00 €</i>	
<i>Manuels numériques via Ecole Directe</i>	<i>70,00 €</i>	<u>Manuels numériques</u> : double jeu des manuels numériques en ligne via l'application Ecole Directe.

PRESTATION DE RESTAURATION

Il s'agit en effet d'un système de prépaiement, aucune facture n'est établie. Les familles doivent créditer la carte d'un minimum de 10 repas et veiller à l'alimenter régulièrement tout au long de l'année. La carte sera débitée lors du passage de l'enfant au restaurant scolaire.

Un accueil dans le foyer, une surveillance et des propositions d'activités accompagnent le repas des élèves du lundi au vendredi. Le prix de la prestation pour le lycée est de **6,95€**.

MODE DE RÈGLEMENT

Par prélèvement automatique : sur 9 mois (d'octobre à juin)

Paiement en ligne ou par chèque : échéance trimestrielle (octobre, janvier et avril)